

Paris le 24 JAN. 2017

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'ordre du jour modifié :

**Mercredi 1^{er} février 2017
de 9h30 à 18h – Salle Malraux
182 rue Saint Honoré - 75001 PARIS**

Secrétariat Général

Service des
ressources humaines

SRH2

Bureau du dialogue social
et de l'expertise statutaire

Affaire suivie par :
Aurélie Diemer
Aurelie.diemer@culture.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : dialogue.social@culture.gouv.fr, si vous participerez à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Politique de la photographie (*pour information*) ;

2- Professeurs des écoles nationales supérieures d'art (ENSArt) :

- projet de décret portant sur le statut particulier des professeurs des ENSArt (*pour avis*) ;
- projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des professeurs des ENSArt (*pour avis*).

3- Projet de décret pour l'application de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (*pour information*) ;

4- Création de la commission relative à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (*pour avis*) ;

5- Projet de décret relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des secrétaires administratifs du ministère de la Culture et de la Communication (*pour avis*) ;

6- Projets de décrets portant sur la réforme des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) :

- projet de décret relatif aux enseignants-chercheurs des ENSA (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (commission des pairs) (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif aux professeurs et maîtres de conférence associés et invités des écoles d'architecture (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des chargés d'enseignement et d'agents vacataires pour l'enseignement supérieur (*pour avis*) ;
- projet de décret relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires (*pour avis*).

7- Projets de décrets portant sur les statuts et l'échelonnement indiciaire des IGAC :

- projet de décret portant statut d'emploi de chef de mission de l'inspection générale des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de chef du service de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, aux membres de l'inspection générale des affaires culturelles et à l'emploi de chef de mission de l'inspection générale des affaires culturelles (*pour avis*) ;

- projet d'arrêté fixant le nombre des emplois de chef de mission de l'inspection générale des affaires culturelles (*pour information*).

8- Nouveau dispositif de décret-liste résultant de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (*pour information*) ;

9- Tableau de suivi des engagements (*pour information*) ;

10- Question(s) diverse(s).

Le secrétaire général,



Christopher Miles